

21-24 JUNE 2017

YPRES HISTORIC RALLY

WWW.YPRESHISTORICRALLY.BE



Règlement Particulier

Classics YPRES Rally/FR

Index

1	INTRODUCTION	1
1.1	Règlementations	1
1.2	Revêtement de la route Classics Ypres Rallye	1
1.3	Distance totale ES et distance totale de l'itinéraire	1
2	ORGANISATION	1
2.1	Titres RACB Sport pour lesquels le Rallye compte:	1
2.2	Numéros de visa de l'ASN.....	1
2.3	Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées	1
2.4	Comité d'organisation	2
2.5	Commissaires Sportifs RACB.....	2
2.6	Observateur et Délégués RACB	2
2.7	Principaux Officiels	2
2.8	Emplacement du PC du Rallye et coordonnées.....	2
2.9	Numéro d'Urgence	2
3	PROGRAMME	3
4	ENGAGEMENTS	5
4.1	Date de clôture des engagements.....	5
4.2	Procédure d'engagement.....	5
4.3	Nombre d'engagements acceptés.....	5
4.4	Droits d'engagement / packages d'engagement Classics Ypres Rally	6
4.5	Information.....	6
4.6	Remboursements	6
5	ASSURANCE	6
6	PUBLICITE ET IDENTIFICATION	7
7	PNEUMATIQUES.....	7
8	CARBURANT	7
9	RECONNAISSANCES.....	8
10	VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES	8
11	VÉRIFICATION TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE.....	9
12	Autres procédures.....	9
13	IDENTIFICATION DES OFFICIELS	10
14	Prix	11
15	Vérifications finales.....	11
16	Annexe 1 Itinéraire.....	12
17	Annexe 2 Programme des reconnaissances.....	14
18	Annexe 3 Noms et photographies des chargés des relations	14
19	Annexes 4 Autocollants et positionnement des publicités additionnelles prévues	14
20	Annexes 5 Dispositions Particulières Groupes et Classes - Voitures Admises	15

1 INTRODUCTION

1.1 Règlements

Le Classics Ypres Rally sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA 2017 et à ses annexes, au Règlement Sportif du Belgian Rally Championship 2017 qui est conforme au règlement du RACB Sport et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Le Règlement Sportif du Belgian Rally Championnat 2017 figure à l'adresse suivante : www.racb.com

1.2 Revêtement de la route **Classics Ypres Rallye**

Toutes les épreuves spéciales de ce rallye se déroulent sur un revêtement

Asphalte : 100%

Terre : 0%

1.3

Distance totale ES et distance totale de l'itinéraire

Distance totale des ES : 159 Km

Distance totale du parcours : 382 Km

2 ORGANISATION

2.1 Titres RACB Sport pour lesquels le Rallye compte:

- Championnat de Belgique des Rallyes Historiques
- Championnat de Belgique des Rallyes Historiques pour Pilotes
- Championnat de Belgique des Rallyes Historiques pour Co -pilotes
- Championnat de Belgique des Rallyes Historiques par catégorie groupe pour Pilotes
- Championnat de Belgique des Rallyes Historiques par catégorie groupe pour Co -pilotes

2.2 Numéros de visa de l'ASN **BRC:**

N° de visa : **BRC17/CYR06** en date du : **08 / 05 /2017**

2.3 Nom de l'organisateur, adresse et coordonnées (bureau permanent)

Organisateur Superstage vzw
Secrétariat : Vlamingstraat 4
8560 Wevelgem
Tél.: +32(0) 57 20.73.53
E-mail : Johan.Taffin@ypresrally.com
Website: www.ypreshistorically.be

Comité d'organisation: SUPER STAGE vzw
Président: PENASSE Alain
Directeur financier: BOSTYN André
Secrétaire: HUYGHE Jan

24 Comité d'organisation

Président:	Mr. Steyaert Philip
Président adjoint:	Mr. Taffin Johan
Secrétaire:	Mme. Coopman Annick
Membres:	Mr. Benoot Marc
	Mr. Cogge Serge
	Mr. Haeck Jimmy
	Mr. Ollevier Bernard
	Mr. Thybergin Karl
	Mr. Vandamme Frans
	Mr. Verhack Geert
	Mr. Verhille Adrien
	Mr. Verstraete Jan
	Mr. Vierstraete Hubert
	Mr. Wilhelm Matthias

25 Commissaires Sportifs RACB

Président	Mr. Ludo PEETERS
Membres	Mr. Andy LASURE
Membres	Mr. Jean-Claude MENUT
	Mr. Noël DEBERDT
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs :	Mme Elien TAFFIN

26 Observateur et Délégués RACB

Délégué Sportif RACB Sport	Mr. Etienne MASSILLON
Délégué Technique RACB Sport	Mr. Philippe HILLEN
Homologation du parcours	Mr. Bjorn VANDECASTEELE
Responsable Chronométrage	Mr. Ghislain DECOBECK

27 Principaux Officiels

Event sport advisor	Mr. Alain PENASSE
Directeur de Course	Mr. Jan VERSTRAETE
Directeur de course adjoint	Mr. Johan TAFFIN
	Mr. Matthias WILHELM
Secrétaire du rallye	Mme. Elien TAFFIN
Directeur de la Sécurité	Mr. Jan VERVISCH
Directeur de la Sécurité Adj.	Mr. Yves QVICK
Médecin Chef	Dr. Tom DECLERCQ
Voiture 00	Mr. Lode DEKEYSER
	Mr. TBC
Chargés des relations avec les concurrents:	Mr. Hugo BRUYNEEL
	Mr. Diederik PATTYN
Responsable des relations avec la Presse:	Mr. Dirk TITECA

28 Emplacement du PC du Rallye et coordonnées

Rallye: Ypres Historic Rallye	Diksmuidseweg 428 Brasserie 'De Zwaan
	CP 8900 Ieper
Mobile:	+32 (0)496 222 777
Email :	Johan.Taffin@telenet.be

29 Numéro d'Urgence

Le numéro de téléphone d'urgence de l'épreuve est en dos du carnet de contrôle.

3 PROGRAMME

Publication du règlement particulier - publication du formulaire d'engagement

Date : 07/04/2017 00:00 h

Date de clôture des engagements

Date: 06/06/2017 00:00 h

Date de la Publication de la liste des engagés

Date & heure : 17/06/2017 12:00 h.

Publication du Rally Guide II

HBRC: 22/05/2017 00.00 h Web www.ypreshistorically.be

Publication du Road Book, de la carte du Rallye

HBRC:

Lieu: HQ Diksmuidseweg 428, Boezinge

Date & heure: 19/06/2017 et www.ypresrally.com

Date de clôture pour les inscriptions de la mise au point - "Shakedown" ou "Test day"

Date & heure : 20/06/2017 à 16.00 h

Lieu: HQ Diksmuidseweg 428, Boezinge

Ouverture/fermeture PC du rallye

Date & heure: 19/06/2017 13:30 h - 19:00 h

20/06/2017 10:00 h - 12:00 h 13.30 h - 19:00 h

21/06/2017 11:00 h - 16:00 h -

Lieu: HQ Diksmuidseweg 428, Boezinge

Panneau d'affichage officiel - emplacement :

HQ Brasserie De Zwaan Diksmuidseweg 428 Boezinge à partir du 19/06/2017

Au PC du rallye: Web: www.ypreshistorically.be

Parc d'assistance

Lieu : Boezinge Diksmuidseweg

Date et heure d'accès : 21/06/2017 à partir de 16:55 h

Ramassage du matériel et des documents

Lieu: HQ Brasserie De Zwaan Diksmuidseweg 428 Boezinge

Date & heure: 19/06/2017 13:30 - 19:00 h

20/06/2017 10:00 h - 12:00 h 13.30 - 19:00 h

21/06/2017 sur demande

annick.coopman@ypresrally.com

Vérifications administratives

Lieu: HQ Brasserie De Zwaan Diksmuidseweg 428 Boezinge

Date & heure: 21/06/2017 10:00 h-13:00

Ramassage des systèmes de suivi pour le rallye

Lieu : HQ Brasserie De Zwaan Diksmuidseweg 428 Boezinge

Date & heure : 21/06/2017 entre 14:00h - 19:00 h

22/06/2017 entre 09:00 h - 14 :00 h

Début des reconnaissances

Date & heure : 21-22/06/ 2017 Voir Annexe 2

Ouverture du centre Média et des accréditations

Date & heure:

21/06/2017 17:00 h -18:00 h
22/06/2017 14:00h - 22:00 h
23/06/2017 08:00 h - 01:00 h
24/06/2017 08:00 h - 02:00 h

Lieu: Novotel Sint-Jacobsstraat 15, 8900 Ypres

Vérifications techniques – plombage et marquage des composants

Lieu: Vervoer Dehem, Pilkemseweg 121, Ieper

Date & heure: 23/ 06/ 2017

voiture 301-320 10:00 h - 11:00 h
voiture 321-340 11:00 h - 12:00 h
voiture 341-360 12:00 h - 13:00 h

Shakedown ou « Test Day »

Date: 21/06/2017 19:00 h Boezinge Shakedown

Pré-Scrutineering Boezinge Aveve Vandenberghe Diksmuidseweg 342

Date: 21/06/2017 17:00 h Boezinge Shakedown

Shakedown parc de départ Boezinge Center ouvert à 17:00 h

Shakedown de 19.00h - 22.00h

Conférence de Presse avant épreuve

Lieu : Yperley, St. Jacobsstraat 1 Ieper

Date & heure : 20/06/ 2017 à 17:00 h

Première réunion des Commissaires Sportifs

Lieu : HQ Boezinge, Diksmuidseweg 428

Date & heure : 22/06/2017 à 19:00 h

Publication de la liste de départ pour l'Etape 1

Lieu : Panneau d'affichage officiel HQ Boezinge, Diksmuidseweg 428

Date & heure: 23/06/2017 à 15:00 h

Cérémonie de Départ

Départ du rallye, lieu et heure

Lieu : Podium Boezinge

Date & heure: 23/06/2017 à 19:25 h(*)

Fin de l'Etape 1, lieu et heure

Lieu : Parc de Nuit Ypres Business Park Ter Waarde Ypres

Date & heure: 23/06/2017 à 23:40 h(*)

Publication de la liste de départ de l'Etape 2

Lieu: Panneau d'affichage officiel HQ Boezinge, Diksmuidseweg 428

Date & horaire 24/06/2017 à 10:00 h

Départ de l'Etape 2, Lieu et heure

Lieu: Parc de Nuit Out Ter Waarde Ieper

Date & heure: 24/06/2017 à 13:05 h(*)

Cérémonie de podium/Remise des prix

Lieu: Podium Boezinge
Date & heure: 24/06/2017 à 21:12 h (*)

Conférence de Presse après l'épreuve

Lieu: **Media Center Novotel St. Jacobsstraat 15, Ieper**
Date & heure: 24/06/2017 à 23:15 h

Vérifications techniques finales

Lieu : Garage Demeersseman , Langemarkseweg 10A, 8904 Boezinge
Date & heure: 24/06/2017 à 21:45 h (*)

Heure de la publication du classement final provisoire

Lieu : Panneau d'affichage Officiel HQ Boezinge Diksmuidseweg 428
Date & heure: 24/06/2017 à 22.30 h

Heure de la publication du classement officiel final

Lieu : Panneau d'affichage Officiel HQ Boezinge Diksmuidseweg 428
Date & heure: 24/06/2017 à 23:00 h

(*) L'heure exacte de sortie de la première voiture du Parc de Départ de l'Etape 1 et du Parc de Nuit pour l'Etape 2 sera adaptée en fonction du nombre de voitures qualifiées à prendre le départ de la compétition Kenotek Ypres Rally et de la compétition comptant pour le Championnat d' Europe de Rallies Sportifs Historiques. Elle sera publiée en même temps que les listes de départ.

4 ENGAGEMENTS

4.1 Date de clôture des engagements:

HBRC: 06/06/2017 à 00:00 h.

4.2 Procédure d'engagement

Toute personne qui désire participer au Ypres Historic Rallye doit adresser la demande d'engagement du web dûment complétée en caractères imprimés, au secrétariat permanent avant le 06/06/2017. Si cette demande est envoyée par envoi postal ou par Email, l'original imprimé en double devra parvenir à l'organisateur, au plus tard 2 jours après la clôture des engagements, soit avant le 8/06/2017 à 00:00 h.

Les membres d'équipages sont tenus d'indiquer lors de leurs demandes d'engagement si ce rallye NE COMPTERA PAS pour leurs classements dans le championnat BRC 2017, conformément aux articles 5.4, 22.1 et 45.3.4 du BRC 2017.

4.3 Nombre d'engagements acceptés

Nombre maximum des engagés : 60 voitures

Le comité de sélection établira une liste de suppléants (Art. 3.15 du Code Sportif International de la FIA).

Le comité D'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote, d'un coéquipier ou d'un concurrent (Art.3.14 du Code Sportif International de la FIA)

Classes Historiques: Voir VARIANTE V2 du BRC 2017 – Rallyes Historiques

Groupe P1 jusqu'à 1300 cm³

Groupe P2 de 1301 cm³ à 1600 cm³

Groupe P3 de 1601 cm³ à 2000 cm³

Groupe P4 de 2001 cm³ à 2500 cm³

Groupe P5 plus de 2500 cm³

4.4 Droits d'engagement / packages d'engagement Classics Ypres Rally

Avec la publicité facultative proposée par l'organisateur:
1.250,00 euro
Sans cette publicité :
2500,00 euro

Une remise de 300 euro est accordée pour les paiements sur le compte de Superstage vzw avant le 22 mai. Cette remise n'est plus valable si le montant n'est pas sur notre compte bancaire au 22 mai.

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications administratives avant le départ que s'il s'est acquitté de toutes ses obligations (financières, administratives, ...) vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

4.5 Information

Informations détaillées sur le paiement (y compris sur toute taxe applicable)

Seuls seront acceptés le règlement par virement à l'ordre de Ypres Historic Rally au plus tard le 08/06/2017 mentionnant les noms de l'équipage ou du moins le nom du premier pilote et la mention CHYR 2017

SUPERSTAGE vzw

Vlamingstraat 4 - B8560 WEVELGEM,

ING Bank Bic code BBRU BE BB

IBAN: BE77 3200 0624 4042

Aucun chèque, ni aucun double de formulaire de virement ou autre ne sera accepté comme preuve de paiement. Tout renseignement relatif au paiement est à demander à Mr. Andre BOSTYN (accessible par téléphone + 32 (0) 56 43 28 61 ou par (andre.BOSTYN@ypresrally.com) ou par Annick.Coopman@ypresrally.com

4.6 Remboursements

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés:

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé
- en cas d'annulation du rallye avant le début de l'épreuve

Les organisateurs rembourseront 50% des droits d'engagement (des pilotes et de la voiture) aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure (dûment vérifiées par leur ASN), n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

Remboursements en cas de Forfait :

La déclaration écrite du forfait de l'équipage devra parvenir avant la clôture des engagements soit par fax ou par mail. Une acceptation du forfait sera envoyée, pour confirmation, par l'organisateur à un des membres de l'équipage. Le remboursement intégral des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue après la publication de la liste des engagés, le remboursement de 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Seule la déclaration par écrit du forfait de l'équipage sera acceptée par l'organisateur et sera prise en considération pour le remboursement des droits d'engagements

5 ASSURANCE

L'organisateur a contracté des assurances en responsabilité civile en conformité avec le Chapitre 2 - Article 5 des Prescriptions Sportives Nationales, et avec la loi belge du 21 novembre 1989 article 8 en

vigueur sur l'assurance obligatoire. Cette assurance couvre la responsabilité civile du RACB, de l'organisateur de l'épreuve, de la Commission Sportive Nationale, des Autorités intéressées et des agents, services, préposés ou membres (rétribués ou bénévoles) des précités ainsi que la responsabilité civile des propriétaires, détenteurs ou conducteurs des véhicules engagés et de leurs préposés.

RC Organisation couverture:

Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus : 5.000.000 € par sinistre

Franchise pour les dommages matériels :125 € par sinistre

Par responsabilité civile des organisateurs pour les dommages causés aux tiers par accident qui seraient la conséquence d'une faute d'organisation à l'occasion de la préparation, du déroulement et de la liquidation matérielle de la manifestation.

RC Circulation couverture:

Dommages corporels: illimité

Dommages matériels: 100.000.000 € par sinistre

Les parcours de liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civil de l'organisateur.

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraîneraient la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus. Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes des concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à leur charge.

6 PUBLICITE ET IDENTIFICATION

Publicité des organisateurs. (Art 18.8 du règlement sportif du BRC 2017)

La publicité facultative, ainsi que l'emplacement, sera décrites dans l'annexe 4.

Les panneaux des numéros de compétition, les plaques de rallye et la publicité doivent être apposés sur la voiture avant les vérifications techniques, avant le départ.

7 PNEUMATIQUES

7.1 Pneus à utiliser durant le rallye.

(voir Art. 60 du règlement sportif BRC 2017)

Il y aura des zones de marquage et de vérifications des pneumatiques (voir road book).

Les pneus du type «slick» sont interdits sous peine d'exclusion

7.2 Lois nationales ou exigences spéciales

Pneumatiques cloutés: les pneus à clous pourront être autorisés suivant décision du Directeur de Course sur certains tronçons du rallye, suivant les conditions météorologiques, selon le code de la route en vigueur.

8 CARBURANT

8.1 Procédure de commande de carburant suivant les articles 58 et 59 du règlement sportif du BRC2017.

8.2 GUTTS n.v., fournisseur agréé par le RACB Sport, sera présent comme "fuel supplier" officiel. Vous avez le choix entre différents carburants. Vous devez commander ces carburants à GUTTS Refuel Service. Prendre contact sur le site Gutts: <http://gutts.nl/product-category/refuel/> avant le 15 / 06 / 2017.

- 1) Sélectionnez le type du carburant, la quantité et le rallye
- 2) Faites votre commande et payez
- 3) Pendant le rallye, le ravitaillement sera effectué par « Gutts Refuel Crew » dans la zone de ravitaillement.

L'accès ne sera autorisé qu'à un membre de l'assistance muni du badge «Refueling zone»

- 83 L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de toute conséquence découlant de l'utilisation de tout carburant
- 84 Distribution du Carburant : il y aura une zone de ravitaillement (voir road-book). Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans une zone de ravitaillements séparée.

Un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition à la station d'essence indiquée dans le road-book.

Refueling Zone GUTTS : - Poperingseweg , 8908 Ieper - Vlamertinge Détail voir le road-book

9 RECONNAISSANCES

- 9.1 Procédure d'inscription
Avant le début des reconnaissances, chaque équipage doit se faire enregistrer auprès de l'organisateur et signer un document détaillant le véhicule qui sera utilisé lors des reconnaissances. DEUX signes distinctif, remis lors de l'enregistrement, devront être apposés sur et dans la voiture
- un signe devra être apposé sur le Pare-brise coté supérieur droit;
 - un signe devra être apposé sur la vitrine arrière, côté supérieur droit.
- L'organisateur effectuera des contrôles.
Les véhicules utilisés doivent être conforme à l'article 25 du règlement sportif BRC 2017.
- 9.2 Restrictions particulières et / ou nationales – limite de vitesse sur les épreuves spéciales
La vitesse maximale autorisée sur les épreuves spéciales, pendant les reconnaissances, est de 70 km/h, à moins que les panneaux de signalisation indiquent une limite de vitesse inférieure. Dans les zones résidentielles, cette vitesse est limitée à 50 km / h (école ou centre ville Ypres 30 km / h), à moins que les panneaux de signalisation indiquent une limite de vitesse inférieure. Notez limite de vitesse: le maximum est de 70 kilomètres par heure.

Les reconnaissances ne peuvent avoir lieu que :

Date: 21 et 22/05/06/2017 voir Annexe 2

Chaque concurrent pourra bénéficier de 2 (deux) passages de reconnaissances au maximum.

Le nombre de passages sera contrôlé à l'aide d'une carte de contrôle.

Sanction

Les sanctions sont prévues pour toutes infractions durant les reconnaissances à l'article 20.2 et 25.4 du règlement sportifs du BRC 2017.

10 VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Un équipage ne pourra se présenter aux vérifications sportives avant le départ que s'il est acquitté de toutes ses obligations financières et administratives vis-à-vis du comité d'organisation et/ou de l'organisateur.

10.1 Documents à présenter :

Licence de concurrent, licences de compétition des pilotes et copilotes
cartes d'identité ou passeports des pilotes et copilotes, **autorisation de l'ASN pour tous les concurrents étrangers**, certificat d'assurance de la voiture, documents d'immatriculation de la voiture. Ces documents seront à présenter également (ou par représentant) au pré-contrôle administratif, le 19 et 20 juin 2017 (à l'exception des documents qui concernent la voiture de rallye).

10.2 Echancier

Lieu: HQ De Zwaan, Diksmuidseweg 428, 8904 Boezinge

Date et Horaire: 23/ 06/2017

voiture 301-320 10:00 - 11:00

voiture 321-340 11:00 - 12:00

voiture 341-360 12:00 - 13:00

Le programme sera affiché au panneau d'affichage officiel HQ Diksmuidseweg, 428 Boezinge et sur le site du rallye: www.ypreshistorically.be

Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents

Une pénalité de 25 Euro par heure ou fraction d'heure de retard sera infligée.

Lors de la présentation du véhicule au contrôle technique, il devra être conforme à l'article 19 du Règlement Sportif du BRC 2017 et à l'Annexe 4 du présent Règlement Particulier.

Les équipes présentant des véhicules ayant des pièces à plomber devront avoir prévu les fils aux endroits de plombage. Les véhicules non préparés conformément à l'article 63 du Règlement Sportif du BRC 2017 seront dirigés dans une zone d'attente de mise en conformité pour le contrôle technique.

11 VÉRIFICATION TECHNIQUES, PLOMBAGE ET MARQUAGE

11.1 Lieu: Ypres, Vervoer Dehem, Pilkemseweg 121A, 8900 Ieper

Date et Horaire : 23/ 06/ 2017

voiture 301-320 10:00 - 11:00h

voiture 321-340 11:00 - 12:00h

voiture 341-360 12:00 - 13:00h

Le programme sera affiché au Tableau d'Affichage Officiel et sur la site: www.ypreshistorically.be

Le programme sera transmis à chaque équipage lors du ramassage du matériel et des documents.

11.2 Equipement de sécurité de l'équipage :

Voir Article 26.1.2 du règlement Sportif du BRC 2017

11.3 Niveau de bruit : 94Db

11.4 Installation d'un système Tripy. voir Annexe 6

12 Autres procédures

12.1 Procédure de départ et ordre conforme au Règlement sportif du Championnat de Belgique des Rallyes du RACB Sport.

12.2 Procédure d'arrivée : conforme au Règlement sportif du Championnat de Belgique des Rallyes du RACB Sport.

12.3 Pointage en avance autorisé
Aux contrôles horaires d'arrivée de fin d'Etape et de fin d'épreuve, les équipages pourront pointer en avance sans encourir de pénalité. Le pointage en avance est autorisé aux CH n°: 4D et 4E et au TC 13C. L'heure inscrite sur le carnet de contrôle sera l'heure idéale prévue du rallye et non le temps réel (Art. 33.2.11).

12.4 Conférence de Presse avant épreuve
Mardi 20/06/2017 à 17:00 h
Yperley, St. Jacobsstraat 1, Ieper

Tous les membres d'équipage convoqués à la conférence de Presse du promoteur avant épreuve sont priés d'y assister. Toute absence non-justifiée sera sanctionnée à la discrétion du Collège des Commissaires sportifs par une pénalité financière

Toutes procédures / activités spéciales incluant les activités promotionnelles de l'organisateur

Session de signature: Lieu: Vervoer Dehem, Pilkemseweg 115A, 8900 Ieper

Date: 23/06/2017 entre 10:00 u et 11:00 u

12.5 Heure officielle utilisée pendant le rallye
L'heure officielle, pendant toute la durée du rallye : NL : **07805 1200** – FR : **07805 1300**

12.6 Comportement en cas d'accident
Tous les concurrents devront avoir pris connaissance de l'Article 40 du Règlement Sportif du BRC 2017

12.7 Point de contrôle en cas d'accident
Lieu : Parc de Nuit - Ypres Business Park -
Parking Auris Center Ter Waarde 8900 Ieper

12.8. Temps forfaitaire sur les ES Show (pas applicable).

12.9. Le Parc d'assistance sera situé dans le village de Ieper - Boezinge.
Toutes équipages devront prévoir un extincteur de 6kg visible dans l'espace de service et ce pendant le temps nécessaire à toutes interventions sur la voiture.
Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc de service et dans les emplacements d'assistance ainsi que dans les véhicules de Service ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500€ signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc de service est strictement interdit. Seule la quantité maximum de 20l de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc) sera toléré

Surface en surplus dans le parc d'assistance, faire la demande auprès de
Hubert.Vierstraete@gmail.com Formulaire de demande disponible sur la site www.ypresrally.com, si ne pas demandé pas d'autorisation est donnée.

12.10 Ouvreurs (pas applicable)

13 IDENTIFICATION DES OFFICIELS

13.1 Les chefs de poste sont identifiés de la manière suivante :

Fonction	Couleur
Chef de Sécurité	Orange avec texte
Commissaire de la sécurité	Orange avec bande et avec texte
Chef de poste	Bleu avec bande et avec texte
Marshall	Bleu avec texte
Media	Vert

Responsable ES	Rouge avec texte
Responsable Adjoint	Rouge avec texte
Relation concurrents C.R.O.	Rouge avec texte
Docteur (Medical)	Blanc avec texte
Paramedic	Blanc avec texte
Radio	Jaune avec signe Radio
Contrôle Technique	Noir avec texte

14 Prix

14.1 Remise des coupes

Lieu: Podium Boezinge
Date: 24/06/2017 à 21:36 h

14.2 Coupes

Coupes (pilotes et co - pilotes):
aux 1, 2 et 3 du classement général

15 Vérifications finales

15.1 Vérifications finales – personnel devant participer, plus emplacement

Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et matériels utiles pendant toute la durée nécessaires des contrôles

Lieu : Garage Demeersseman, Langemarkseweg 10 A 8904 Ieper
Horaire : 21:45 h

15.2 Droits de réclamation

Montant du droit de réclamation fixé par RACB Sport : 500 €

15.3 Droits d'appel

Montant du droit d'appel national (RACB Sport): 2000 €
Montant du droit d'appel international (FIA): 6000 € (voir bulletin FIA)

ITINERARY "YPRES CLASSIC RALLY 2017"

The exact TIME OUT of the first car due, of the "START PARK SECTION 1" can be adjusted in function of the number of starters in the "Las Vegas Ypres Historic Rally" and will be POSTED on the OFFICIAL NOTICE BOARD.

Le TEMPS exacte de SORTIE de la première voiture du "START PARK SECTION 1" sera adapté en fonction du nombre de voitures au départ du "Las Vegas Ypres Historic Rally" et sera AFFICHE au TABLEAU OFFICIEL

De juiste STARTTIJD van eerste wagen uit het "START PARK SECTION 1" zal aangepast worden in functie van het aantal starters in de "Las Vegas Ypres Historic Rally" en AANGEPLAKT op het OFFICIELE NOTITIEBORD

Start (Sections 1,2)		Friday 23 June 2017				
<i>ver. 1.3.1 - 21032017</i>		Sunrise 05:31		Sunset 22:00		
TC	LOCATION	SS dist.	Liaison dist.	Total dist.	Target time	First car due
RZ	Refuel		5,20	5,20		
0	Distance to next refuel	(37,74)	(77,78)	(115,52)		
0	Boezinge Start Park OUT / Service IN					19:25
Service A (Boezinge)					0:15	
0A	Service OUT					19:40
1	Meerlaar	-	12,99	12,99	0:26	20:06
SS 1	Zonnebeke	9,90	-	-	-	20:09
2	St Jan	-	6,00	15,90	0:19	20:28
SS 2	Langemark	8,97	-	-	-	20:31
2A	Regroup IN	-	9,03	18,00	0:23	20:54
2B	Regroup OUT - Service IN				0:30	21:24
Service B (Boezinge)		(18,87)	(28,02)	(46,89)	0:20	
2C	Service OUT					21:44
3	Meerlaar	-	12,99	12,99	0:26	22:10
SS 3	Zonnebeke	9,90	-	-	-	22:13
4	St Jan	-	6,00	15,90	0:19	22:32
SS 4	Langemark	8,97	-	-	-	22:35
4A	Technical Zone IN	-	9,03	18,00	0:23	22:58
4B	Technical Zone OUT - Service IN				0:10	(23:08)
Service C (Boezinge)		(18,87)	(28,02)	(46,89)	0:20	
4C	Service OUT					(23:28)
4D	IBP Parc Fermé IN (early check in allowed)	-	4,35	4,35	0:12	(23:40)
Friday totals		37,74	60,39	98,13		

Section 1

Section 2

The exact TIME OUT of the first car due, of the "PARK FERME SECTION 3" can be adjusted in function of the number of starters in Leg 2 of the "Kenotek Ypres Rally" and "Las Vegas Ypres Historic Rally" and will be POSTED on the OFFICIAL NOTICE BOARD.

Le TEMPS exacte de SORTIE de la première voiture du "PARK FERME SECTION 3" sera adapté en fonction du nombre de voitures au Etape 2 du "Kenotek Ypres Rally" et "Las Vegas Ypres Historic Rally" et sera AFFICHE au TABLEAU OFFICIEL

De juiste STARTTIJD van eerste wagen uit het "PARK FERME SECTION 3" zal aangepast worden in functie van het aantal starters in Leg 2 van de "Kenotek Ypres Rally" en "Las Vegas Ypres Historic Rally" en AANGEPLAKT op het OFFICIELE NOTITIEBORD

ver.1.3.1 - 21032017

Sunrise 05:31

Sunset 22:00

TC	LOCATION	SS dist.	Liaison dist.	Total dist.	Target time	First car due
4E	IBP Parc Fermé OUT					12:30
4F	Service IN	-	6,99	6,99	0:20	12:50
	Service D (Boezinge)		(11,34)	(11,34)	0:15	
4G	Service OUT					13:05
RZ	Refuel		5,20	5,20		
1	Distance to next refuel	(37,34)	(42,14)	(79,48)		
5	Dries	-	17,62	17,62	0:39	13:44
SS 5	Kemmelberg 1	15,00	-	-	-	13:47
6	Mesen	-	13,79	28,79	0:34	14:21
SS 6	Mesen 1	7,95	-	-	-	14:24
7	Kasteelhoek	-	5,74	13,69	0:17	14:41
SS 7	Zillebeke 1	14,39	-	-	-	14:44
7A	Ypres Regroup IN	-	6,94	21,33	0:24	15:08
7B	Ypres Regroup OUT				0:15	15:23
CP1	Ypres Reservoir Cemetery					
RZ	Refuel		3,25	3,25		
2	Distance to next refuel	(46,8)	(69,98)	(116,78)		
7C	Boezinge Service IN		12,39	12,39	0:29	15:52
	Service E (Boezinge)	(37,34)	(129,71)	(213,85)	0:30	
7D	Boezinge Service OUT					16:22
8	Pijpegale	-	5,82	5,82	0:12	16:34
SS 8	Reninge 1	14,50	-	-	-	16:37
9	Rattekot	-	19,88	34,38	0:41	17:18
SS 9	Watou 1	14,77	-	-	-	17:21
10	Lysenthoek	-	3,45	18,22	0:18	17:39
SS 10	Westouter-Boeschepe 1	17,53	-	-	-	17:42
10A	Boezinge Regroup IN	-	23,24	40,77	0:49	18:31
10B	Boezinge Regroup OUT - Service IN				0:15	18:46
	Service F (Boezinge)	(46,8)	(64,78)	(111,58)	0:30	
10C	Boezinge Service OUT					19:16
RZ	Refuel		5,20	5,20		
3	Distance to next refuel	(37,34)	(42,09)	(79,43)		
11	Dries	-	17,62	17,62	0:39	19:55
SS 11	Kemmelberg 2	15,00	-	-	-	19:58
12	Mesen	-	13,79	28,79	0:34	20:32
SS 12	Mesen 2	7,95	-	-	-	20:35
13	Kasteelhoek	-	5,74	13,69	0:17	20:52
SS 13	Zillebeke 2	14,39	-	-	-	20:55
13A	Boezinge Technical Zone IN		10,09	24,48	0:28	21:23
13B	Boezinge Service IN		0,05	0,05	0,00	21:26
	Service G (Boezinge)	(37,34)	(47,29)	(84,63)	0:10	
13C	Holding IN - Podium - End of Rally					21:36

Saturday totals

121,48

163,15

284,63

Section 3

Section 4

Section 5

TOTALS OF THE RALLY				
	SS	Liaison	Total	% SS
Friday 23 June Sections 1, 2	37,74	60,39	98,13	38,46%
Saturday 24 June Sections 3, 4, 5	121,48	163,15	284,63	42,68%
Total - 13 SS	159,22	223,54	382,76	41,60%

Annexe 2

Programme des reconnaissances

Las Vegas Ypres Historic Rally - Geko Classics Ypres Historic Rally									
21 - 22 June 2017									
RECCE PASSAGE CONTROL CARD COMPETITOR NR: 1									
DAY	NAME SS	1 st PASSAGE				2 nd PASSAGE			
		STAMP Start	Time	Stop	Time	STAMP Start	Time	STAMP Stop	Time
Day 1 WEDNESDAY 21/06/2017 08H00 - 21H00	Zonnebeka								
	Langemark								
	Reninge								
	Watoir								
	Westouter-Bonshepe								
	Recce Shakedown 14 - 16h								
Day 2 THURSDAY 22/06/2017 08H00 - 16H00	Zillebeka								
	Mesen								
	Kemmelberg								

This card has to be returned: Latest June 23th at Administration Check

Annexe 3

Noms et photographies des chargés des relations (Horaires sur le

Panneau d'affichage officiel)

Hugo Bruyneel
 Relatie deelnemers
 Chargés des relations avec les concurrents
 Competitor's relation officer



Diederik Pattyn
 Relatie deelnemers
 Chargés des relations avec les concurrents
 Competitor's relation officer

Annexes 4

Autocollants et positionnement des publicités additionnelles prévues

Suivant le Code de la Route Français et les prescriptions de la Fédération Française d'Automobile toutes les voitures des concurrentes auront un numéro d'identification supplémentaire appliquée sur la voiture pendant l'entière Rallye.

Ces chiffres correspondent au numéro du concurrent et aura les dimensions suivantes: 13 cm de large et 10 cm de haut. Il sera placé dans le coin droit en haut à droite sur la bande de pare-brise (coté Co-équipier).

Le format est : Helvetica 9 cm de hauteur avec une épaisseur minimale de 14 mm, noir sur fond blanc.

L'autocollant doit être positionnée au Scrutineering.

Annexes 5

Dispositions Particulières Groupes et Classes - Voitures Admises

Les voitures qui n'ont pas un PTH FIA valable conforme à FIA au moment de leur inscription, doivent faire l'inscription au Classics Ypres Rally, aucune transfert du Las Vegas Ypres Rally sera fait après la publication de la liste d'engagés du Classics Ypres Rally. Les concurrents étrangers devront présenter l'autorisation de leur ASN pour participer au Classics Ypres Rally.

Donc suivant l' ARTICLE C.2.2 : VOITURES AYANT UN PTN RACB SPORT

Classe PTN

Voitures construites entre 1/1/1931 et le 31/12/1957. Voitures de Tourisme (T) et voitures de Grand Tourisme (GT), modèles homologués entre le 1/1/1958 et le 31/12/1969. Voitures de Tourisme (T), voitures de Tourisme de Compétition (CT), voitures de Grand Tourisme (GT) et de Grand Tourisme de Compétition (GTS) des Groupes 1, 2, 3 et 4, modèles homologués entre le 1/1/1970 et le 31/12/1975. Voitures de Tourisme (T), voitures de Tourisme de Compétition (CT), voitures de Grand Tourisme (GT) et de Grand Tourisme de Compétition (GTS) des Groupes 1, 2, 3 et 4, modèles homologués entre le 1/1/1976 et le 31/12/1981 Les voitures possédant un passeport national déjà établi pour la Période J1.

Groupe P1	jusqu'à 1300 cm ³
Groupe P2	de 1301 cm ³ à 1600 cm ³
Groupe P3	de 1601 cm ³ à 2000 cm ³
Groupe P4	de 2001 cm ³ à 2500 cm ³
Groupe P5	plus de 2500 cm ³